

COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du 26 novembre 2009

APPROUVE

N° 52

✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠

<u>TITULAIRES</u>	<u>1er Collège</u>	<u>SUPPLEANTS</u>	<u>1er Collège</u>
MR LAUGA	UNSA	MR URBACH	FO
MR SYLVAIN	UNSA	MR MONMAILLE	UNSA
<u>TITULAIRES</u>	<u>2ème Collège</u>	<u>SUPPLEANTS</u>	<u>2ème Collège</u>
MR VIENNOT	UNSA	MR DUMECQ	UNSA
MR DARMET	CGT	MR BORDAS	UNSA
MME LALANNE	UNSA		
MR LAVENANT	CFDT		
MR BOURBON	UNSA		
MR ROULOT	FO		
<u>TITULAIRES</u>	<u>3ème Collège</u>	<u>SUPPLEANTS</u>	<u>3ème Collège</u>
		MR MARCHAND	CFE-CGC

LES REPRESENTANTS SYNDICAUX :

MR CITRAY	Représentant Syndical CFE-CGC
MR PERROT-LEGROS	Représentant Syndical CFTEC
MR TABAREAU	Représentant Syndical CFDT
MR CHAUVEAU	Représentant Syndical CGT
MR PRIEUR	Représentant Syndical FO

ABSENTS EXCUSES :

<u>TITULAIRES</u>	<u>1er Collège</u>	<u>SUPPLEANTS</u>	<u>1er Collège</u>
MR LHOPITAL	FO	MR GUENNE	CGT
<u>TITULAIRES</u>	<u>2ème Collège</u>	<u>SUPPLEANTS</u>	<u>2ème Collège</u>
MR RAMADOUR	UNSA	MR NEMONT	UNSA
		MR KIYINDOU	CGT
		MR BONNET	FO
<u>TITULAIRES</u>	<u>3ème Collège</u>	<u>SUPPLEANTS</u>	<u>3ème Collège</u>
MR DESWARTE	CFE-CGC		

PREAMBULE

Monsieur RAMADOUR	absent sera remplacé par	Monsieur BORDAS
Monsieur LHOPITAL	absent sera remplacé par	Monsieur URBACH
Monsieur DESWARTE	absent sera remplacé par	Monsieur MARCHAND
Soit 11 votants.		

Représentants syndicaux

Monsieur ARTIGOT	absent sera remplacé par	Monsieur PRIEUR
Monsieur GUILLARD	absent sera remplacé par	Monsieur CHAUVEAU

1) Approbation du PV de la réunion du 29 octobre 2009

- M. VIENNOT :
 - ⇒ Pour : 11
 - Sous réserve des modifications.

2) Point sur l'emploi

2.1 – Situation de l'emploi, centre par centre, en précisant la nature des départs et des embauches.

2.2 – Point sur les postes à pourvoir, secteur par secteur.

2.3 – Nature précise sur les contrats CDD, ainsi que des contrats intérim.

2.1 – Situation de l'emploi, centre par centre, en précisant la nature des départs et des embauches.

- C. BENOIST VIDAL : Au 31 octobre 2009, nous étions 1.534 salariés sur la région.
 - ⇒ Bretagne Pays de Loire DLA : 346 personnes à fin octobre, soit plus 1 personne.
Plus 1 CDI et 1 transformation CDD en CDI
4 CDD à fin octobre, dont 1 pour accroissement temporaire d'activité, 3 pour remplacement de personnel.
 - ⇒ Poitou Maine Touraine DLB : 341 personnes à fin octobre, soit plus 4 personnes.
Plus 1 CDI, plus 3 CDD, moins 1 CDD, + 1 apprenti, + 1 contrat de professionnalisation, moins 1 départ en retraite.
14 CDD à fin octobre, dont 14 pour accroissement temporaire d'activité, 5 pour remplacement de personnel.
 - ⇒ Beauce Berry Val de Loire DVA : 244 personnes à fin octobre, soit plus 1 personne.
Plus 1 CDI, moins 1 apprenti, moins 1 fin de CDD, une transformation apprentissage en CDI AM.
3 CDD à fin octobre, dont 1 pour accroissement temporaire d'activité et 1 pour remplacement de personnel.
 - ⇒ Aquitaine DTA : 264 personnes à fin octobre, soit + 4 personnes.

Plus 1 mutation en provenance DLS, plus 1 CDI, + 2 CDD, + 1 contrat pro, moins 1 démission.

9 CDD à fin octobre, dont 6 pour accroissement temporaire d'activité et 3 pour remplacement de personnel

⇒ Limousin Midi Pyrénées DTH : 198 personnes à fin octobre, soit plus 1 personne Plus 1 apprenti.

Pas de CDD

⇒ Direction régionale DLS : 124 personnes à fin octobre, soit moins 2 personnes.

Moins 1 mutation société Groupe, moins 1 mutation centre DTA

6 CDD à fin octobre pour accroissement temporaire d'activité

- P. CITRAY : On parle de 1.534 salariés et sur le tableau récapitulatif, on note 1.546 à fin octobre ?
- C. BENOIST VIDAL : Quand Maryvonne a établi le tableau qui vous a été communiqué, elle l'a fait au 19 novembre, c'est ce qui explique les écarts avec les éléments que je vous communique à fin octobre.
- M. VIENNOT : 6 surcroîts d'effectif sur DTA : pouvez-vous nous dire ce que c'est ?
- C. BENOIST VIDAL : 1 à Pau, 4 à Bordeaux, 1 à Tarbes - dont 3 pour remplacements maladies et congés parentaux.
- S. BOURBON : Monsieur CHAUVIN qui est parti : c'était un Cadre.
- *Le Président : Monsieur CHAUVIN a été muté au Campus Atlantique après deux ans de détachement Il exerce depuis deux ans la fonction de formateur sur le CFA de Jonzac. Cette évolution était programmée depuis l'origine. Monsieur Rachid MRAD qui est le second formateur sur le CFA de Jonzac doit également bénéficier de la même évolution au sein du Groupe. Je tiens à ce propos à féliciter l'un et l'autre pour le travail réalisé..*
- P. CITRAY : Dans les 1.534 salariés, un certain nombre de salariés de l'activité Telecom ne doivent pas être compris car autrement cela ferait 1.517. Avec l'activité Telecom, il faut en ajouter 29 et les 5 correspondent bien au tableau de Maryvonne. On peut donc supposer que vous avez ajouté l'activité Telecom dans le tableau récapitulatif.
- *Le Président : Cette vérification reste à réaliser.*

2.2 – Point sur les postes à pourvoir, secteur par secteur.

- C. BENOIST VIDAL : Au niveau des postes à pourvoir, nous avons 36 postes dont 24 créations de postes :
 - ⇒ Direction régionale : 1 poste pour un remplacement technicien cogénération sur Rennes.
 - ⇒ Bretagne Pays de Loire DLA : 3 postes, dont : 1 remplacement chargé clientèle à la Roche sur Yon, qui est à priori pourvu ; 1 chef d'agence commerciale à Angers, 1 technicien commercial à Nantes.

- ⇒ Poitou Maine Touraine DLB : 2 postes, dont 1 remplacement d'un technicien d'exploitation à La Rochelle et le remplacement du RTC à Tours.
- ⇒ Berry Loire Limousin DVA : 5 postes dont 2 créations de postes : 1 remplacement de technicien ; 1 développement commercial à Orléans ; 1 remplacement technicien à Orléans ; 1 directeur commercial ; 1 technicien maintenance à Tours.
- ⇒ Aquitaine DTA : 2 postes : un chargé d'affaires développement à Bruges, 1 frigoriste à Bordeaux.
- ⇒ Midi Pyrénées DTH : 1 poste : un remplacement technicien d'exploitation à Toulouse.

SMURFIT (périmètre de gestion DTA) : 21 postes à pourvoir :

- *Le Président : Juste un commentaire sur SMURFIT. Nous avons identifié et validé la quasi-totalité des profils dont nous aurons besoin pour démarrer cette affaire. Le démarrage est prévu au printemps 2010 s'il n'y a pas d'aléas techniques.*
- M. VIENNOT : Le poste de frigoriste sur DTA se situe où ?
- C. BENOIST VIDAL : C'est le remplacement de Monsieur FABRE.

2.3 – Nature précise sur les contrats CDD, ainsi que des contrats intérim.

- C. BENOIST VIDAL : Fin octobre, nous avons 21 contrats de travail en intérim
 - ⇒ DLA : 5 postes, dont 1 pour remplacement maladie et 4 pour surcroît d'activité.
 - ⇒ DLB : 3 postes pour remplacement de personnel absent.
 - ⇒ DLS : 7 postes, dont 1 pour remplacement et 6 pour surcroît d'activité.
 - ⇒ DTA : 0
 - ⇒ DTH : 1 poste pour surcroît d'activité.
 - ⇒ DVA : 5 postes, dont 1 pour personnel absent et 4 pour surcroît d'activité
- D. PERROT LEGROS : Sur DLS, je vois Madame X... en surcroît sur DLS.
- C. BENOIST VIDAL : Oui elle bien est rattachée à DLS.
- J. ROULOT : Est-ce que tous les recrutements sont terminés pour Telecom ?
- *Le Président : C'est effectivement quasiment le cas. Il reste, de mémoire, 3 postes à pourvoir. Des candidats sont identifiés, il reste à les valider.*
- J.M. LAVENANT : Est-ce que vous avez embauchés des salariés de TDF dans la région Atlantique ?
- *Le Président : Nous avons eu une candidature venant de TDF. Pour l'heure celle-ci n'est pas validée.*
- M. VIENNOT : En contrat CDD, on a 32 personnes pour surcroît d'activité + 15 surcroît en intérim. 47 en tout chez DALKIA, ça fait beaucoup. C'est un constat.

- *Le Président : Rapporté à l'effectif total de l'Etablissement cela reste somme toute très faible.*
- C. BENOIST VIDAL : On a beaucoup de contrats de travail temporaire qui sont en attente d'être embauchés. On les a trouvés par le biais de l'intérim. Ils vont être embauchés, notamment sur DLB (2 en CDI) au 1^{er} décembre.
- M. VEINNOT : Ce serait bien d'avoir des CDI au bout. Nous, on constate que sur le terrain il manque encore du monde.
- *Le Président : Les contrats temporaires représentent à peu près 3% de l'effectif total, CDD et Intérim compris.*

3) Consultation sur les modalités de renouvellement des membres du CHSCT (référence Code du Travail art L.4613-4)

- *Le Président : Comme je vous l'avais indiqué lors de notre précédente réunion, le Code du Travail prévoit dans les établissements de plus de 500 salariés, que le renouvellement du CHSCT soit précédé d'une consultation du Comité d'Etablissement qui doit se prononcer sur le nombre de CHSCT. A défaut d'accord entre l'employeur et le Comité d'Etablissement, la DDTEFP doit être saisie pour décision.
La Direction souhaite pour sa part qu'un seul CHSCT soit mis en place sur le périmètre de l'Etablissement Atlantique. Donc, je vous écoute.*
- B. PRIEUR : Nous, FO, on est favorable à un CHSCT régional. Une seule condition : qu'il y ait 11 délégués.
- D. CHAUVEAU (CGT) : Pour la CGT, nous rejoignons exactement la proposition de FO.
- J.M. LAVENANT : CFDT : Comme je l'ai dit à Mme Benoist Vidal lors de notre entretien préalable sur les modalités nous sommes pour une élection régionale à condition d'avoir 11 membres vu la grandeur de la région et le nombre de départements et que l'on intègre les moyens dans le protocole avant les élections autrement nous demanderions aux inspections du travail leurs arbitrages sur des élections par centre.
- *Le Président : La consultation ne porte pas sur les moyens mais sur le nombre d'instance. C'est sur ce point que le CE doit émettre un avis.*
- M. VIENNOT : UNSA : On est solidaire à FO et je pense que le CE est d'accord sur cette demande.
- D. PERROT LEGROS : Pour ce qui est de la CFTC ,nous aimerions donner une plus grande notion de proximité en mettant en place 2 élus par centre de profit et 1 pour la région

- *Le Président : Je vous rappelle qu'à défaut d'accord il appartiendra à la Direction de saisir l'Inspection du Travail. La Direction ne valide pas les 11 membres. La position de la Direction est la suivante :*

Le Code du Travail prévoit au regard de l'effectif de référence servant de base à la détermination du nombre d'élus au CHSCT, que pour un effectif de 1.439 salariés et un CSHCT, 6 membres doivent être élus avec 15 heures de crédits d'heures par mois (soit 90 heures par mois). La Direction prenant en compte les caractéristiques géographiques de l'Etablissement est d'accord sur la base d'un seul CHSCT pour que le nombre d'élus soit de 9 et les crédits d'heures alloués à chaque élu soit de 20 h par mois (soit 180 h par mois). La proposition de la Direction revient donc à doubler les crédits d'heures alloués par le Code du Travail, sans même tenir compte des heures utilisées pour les réunions préparatoires..

- *P. CITRAY : Etant entendu que le territoire s'étend de Brest à Toulouse en passant par Tours et Bourges.*
- *Le Président : C'est pour cela qu'il y a la possibilité de faire plusieurs CHSCT. J'ai fait plusieurs simulations :*

Dans l'hypothèse où seraient mis en place deux CHSCT; un sur une zone Sud (DTA+DTH) et un sur une zone Nord (DLA+DLB+DVA+DLS), le Code du Travail prévoit que le nombre de membres élus passe à 10 (4 élus pour la zone sud, 6 élus pour la zone nord) avec 15 h de crédits d'heures par mois (soit 150 h par mois).

Ce que propose la Direction avec un seul CHSCT en tenant compte de la géographie de l'Etablissement reste plus favorable (180 h par mois au lieu de 150 h par mois).

Si nous ne nous mettons pas d'accord, la Direction devra saisir l'Inspection du Travail pour qu'elle tranche sur le nombre d'instances. Une fois qu'elle aura déterminé s'il convient d'en faire 1 / 2 / 3 Le nombre de membres et les crédits d'heures afférents à chaque élu dans chaque instance, devra être déterminé par application du Code du Travail. Or à l'évidence, ce que propose la Direction reste plus favorable..

- *S. BOURBON : Par rapport à la politique nationale de DALKIA, vous réalisez bien que vous êtes la région qui a une proposition qui va à minima.*
- *Le Président : Ce n'est manifestement pas le cas puisque le Code du Travail prévoit 90 heures de délégation cumulées par mois et que la Direction en propose le double. C'est 100 % de plus, nonobstant les réunions préparatoires.*
- *B. SYLVAIN : Avec les 9 membres, vous prévoyez des moyens de fonctionnement ?*
- *Le Président : Beaucoup m'ont fait part de leurs souhaits que la Direction puisse doter les élus, notamment d'ordinateurs pour ceux qui n'en seraient pas déjà dotés. C'est quelque chose qui peut s'envisager, mais dont les modalités d'utilisation devront être précisées à travers la validation d'un règlement intérieur du CHSCT. Néanmoins cette question n'entre pas dans le périmètre de la consultation du CE.*
- *B. SYLVAIN : Cela peut modifier notre position.*

- S. BOURBON : Au départ, vous partez sur une organisation. A l'arrivée, vous arrivez avec des propositions à minima avec des conditions. C'est peut-être votre rôle d'employeur, mais reconnaissez que l'on n'est pas là dans un discours pour la sécurité de l'entreprise. A aucun moment, le CHSCT n'a été doté de moyens et vous nous faites la morale...
- *Le Président : Je ne fais pas de morale. Au surplus je ne pense pas que la Direction ait des leçons à recevoir compte tenu des propositions qu'elle vient de formuler.*
- S. BOURBON : C'est un constat.
- B. PRIEUR : Nous, on reste persuadés que l'avenir de nos métiers à compléter auprès de Bruno. On se rend compte aujourd'hui qu'il va y avoir des enjeux proches. On a besoin aujourd'hui de cette vision des choses. On n'a pas un bilan positif de ces dernières années. Repartir sur des bases nouvelles, y compris accepter ce règlement de fixer les choses pour mieux avancer. Mais, aujourd'hui, sur ces 11 élus, ça va être un point de blocage parce que l'on reste persuadé que l'on va se multiplier.

Le Président : La Direction partage cette volonté de donner une nouvelle impulsion au fonctionnement du CHSCT, notamment en améliorant la communication sur les travaux du CHSCT. Le compte rendu dans sa forme actuel est franchement difficilement exploitable. L'exhaustivité des débats a un intérêt très relatif pour le plus grand nombre, principalement lorsque ces débats tournent autour du fonctionnement de l'instance. Il me semble qu'il faut renouer avec un plus grand esprit de synthèse mettant d'avantage en relief le travail réalisé par cette instance sur l'analyse des risques et les mesures de prévention afin que celui-ci puisse être facilement exploité par le terrain.

La volonté de la Direction, est de centrer les débats sur le cœur du CHSCT, de donner les moyens aux élus, mais en contrepartie de demander à chaque élu une contribution directe et exploitable. Ce n'est pas l'augmentation du nombre d'élus qui répondra à cette attente, mais bien l'implication de tous les acteurs à fonctionner dans cet esprit. Vous formulez la demande que les élus pour réaliser plus facilement leurs missions soient dotés d'ordinateurs, pourquoi pas ?

- S. BOURBON : Dans d'autres instances, quand on a fait remonter que le CHSCT n'était pas équipé de PC, il a dit, ce n'est pas à moi de dire à DALKIA d'investir.
- *Le Président : Je suis factuel. J'ai consulté mes collègues. Il n'a pas été porté à ma connaissance que tous les établissements en soient dotés. J'ai vu récemment des accords qui ne dotaient que le secrétaire.*
- D. PERROT LEGROS : Le matériel n'est rien s'il n'y a pas les hommes à mettre derrière. En ce moment, nous ne sommes pas assez proche des gens que nous sommes sensés représenter. Il y a trop peu de personnes dans le circuit. Les représentants syndicaux ont été délibérément évincés de ce travail, à tort ou à raison. Notre demande à 11, c'était de dire, 2 personnes par centre et faire en sorte que la réunion trimestrielle soit plus légère, avec des problèmes liés aux centres. Arriver à une réunion avec quelque chose de

beaucoup plus succinct. Les grands problèmes n'ont jamais été abordés au sein de l'établissement. On parle de stress au travail, de beaucoup de choses, mais on n'en parle pas en réunion.

- *Le Président : Mon analyse est moins radicale que celle que vous formulez. Il faut faire en sorte que l'instance ne consomme pas autant de temps à la vie de l'instance. Maintenant, vous dites, il y a un souci de retour d'expérience, d'échange, avec les exploitants. Il y a me semble t-il d'autres voies à explorer que la seule multiplication du nombre de membres élus. Peut être pourrions plus régulièrement et plus directement associer des RTC aux travaux du CHSCT.*
- D. PERROT LEGROS : Vous opposez des hommes à des heures. Vous avez dit, c'est 180 heures.
- *Le Président : Ce que j'ai dit, c'est que notre proposition est de 9 membres qui bénéficieront de 20 heures de crédit par mois et que cette proposition est nettement plus favorable que ce qui est prévu par le Code du Travail.*
- D. PERROT LEGROS : Quand vous faites l'autre simulation, pourquoi vous ne la faites-vous pas avec 20 heures ?
- *Le Président : Parce que ces moyens complémentaires sont adaptés au fonctionnement d'un CHSCT sur la Région. Dans l'hypothèse où l'on serait amenés à multiplier le nombre d'instances pour coller à la géographie de la Région, alors appliquons le Code du Travail..*
- P. CITRAY : Le chiffre de 1.430 aujourd'hui ne représente pas grand chose parce qu'il y aura SMURFIT et le développement de l'activité Télécom. On sera largement au-delà des 1.500.
- *Le Président : L'activité Télécom sera logée en début d'année 2010 dans une société dédiée dotée de ses propres instances représentatives. Ce n'est donc pas le sujet. Quant à l'activité de la SVD19 sur le site de SMURFIT, l'effectif cible est de 23 salariés. Cela ne change donc pas l'équation générale sur ce dossier.*
- M VIENNOT : Nous souhaiterions avoir une suspension de séance ?

Suspension de séance – Reprise à 10h10

- M. VIENNOT : Nous allons faire référence à l'article L.4613-4 : le CE est consulté sur le nombre de CHSCT régional.
 - ⇒ Pour un CHSCT régional : 9
 - ⇒ Contre un CHSCT régional : 2

4) Information du CE concernant le PEG

- *Le Président : Mise en place du PEG : explications du Président. Les entreprises dotées d'un PEG ont jusqu'au 1^{er} janvier 2010 pour se doter d'un fond solidaire. Le CCE de DALKIA France a été consulté et a émis un avis favorable. Le fond retenu s'appelle « Impact ISR Rendement Solidaire ». C'est un profil de risques modérés.
Frais de gestion compétitif (0,40 %)
Performance du fond très correcte en 2008 : + 4,43 % par rapport à l'indice de référence.
Un avenant au règlement du PEG sera donc déposé auprès de la DTTEFP de Lille.*
- **BENOIST VIDAL** : 5 à 10 % des capitaux sont investis dans des entreprises solidaires. Exemple : habitat, humanisme, Ce sont des sociétés qui ont un label, qui s'investissent dans des questions de solidarité. C'est une information puisque la consultation a été faite au niveau du CCE.

5) Information sur l'accord sur le suivi de carrière des seniors

- *Le Président : Cet accord signé par 2 organisations syndicales (FO -UNSA). Cet accord prévoit notamment.*
 - ⇒ *1^{er} engagement : maintenir au moins 10 % de seniors dans l'effectif.*
 - ⇒ *2^{ème} engagement : au moins 65 % de la population des 50 ans et + bénéficieront de formations. Suivi de l'accord prévu au travers des CE, et notamment en complétant les restitutions prévues dans le cadre de la présentation du bilan social qui feront apparaître, par âges, les actions de formations (- de 55 ans et + de 55 ans).*
 - ⇒ *Un examen particulier sur les salaires des plus de 50 ans,*
 - ⇒ *Un point particulier devra être fait sur leur parcours professionnel pour définir quelles dispositions particulières peuvent être prises pour la gestion de leur carrière en prenant en compte les aspects d'inaptitude reconnus par le Médecin du Travail.*
 - ⇒ *Faire le point sur les souhaits individuels du collaborateur, d'aménagement de ses fonctions, du contenu ou de l'organisation du temps de travail, avec la possibilité pour les plus de 50 ans et 5 ans d'ancienneté, pour utiliser le DIF par anticipation. Les entretiens individuels comprendront donc une annexe supplémentaire.*
 - ⇒ *Transmission du savoir et des compétences - tutorat : favoriser le transfert des compétences par les seniors. Population des tuteurs : 10 % au moins de seniors.*
 - ⇒ *Amélioration des conditions de travail et prise en compte des situations de pénibilité : les seniors travaillant en postés seront prioritaires pour passer en poste de jour s'ils le souhaitent.*
 - ⇒ *Les plans de formations devront tenir compte de l'éventualité de ces passages en poste de jour avec la possibilité de bénéficier de périodes de professionnalisation.*
 - ⇒ *Prévention du capital santé : réexamen de la formation « gestes et postures » avec des professionnels de la santé.*
 - ⇒ *Aménagement du temps de travail : dispositif mis en place sous forme de temps partiel défini entre la hiérarchie et le salarié, notamment dans les 3 dernières années d'activité, et ce temps partiel sera valorisé en temps plein dans le calcul de départ à la retraite.*
 - ⇒ *Astreinte : l'entreprise accepte pour les salariés de plus de 54 ans qui nous font la demande, d'alléger leur fréquence de tenue de l'astreinte. Au lieu de toutes les 4*

semaines, cela pourrait être au maximum 6 semaines par an, sachant que ce dispositif ne concerne pas l'astreinte d'encadrement.

- ⇒ *Sur l'aménagement des fins de carrières et la transition vers la retraite, un guide va être élaboré et remis aux intéressés. DALKIA proposera un régime d'accueil spécifique prévoyance pour les retraités.*
- ⇒ *Revalorisation des parts variables allouées sur les médailles du travail de 16 à 21 €, jusqu'à 26 €, suivant l'ancienneté dans l'entreprise. Etant précisé que cet accord est signé pour une durée déterminée de 3 ans.*

Cet accord sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2010.

6) Consultation concernant l'organisation des horaires d'astreinte pôle Sud Charente Maritime

- C. BENOIST VIDAL : Lecture en séance. Document joint au compte rendu.
- M. VIENNOT : Combien y a-t-il de techniciens sur ce pôle Sud de Charentes Maritimes ? Est-ce que l'on pourrait avoir aussi le nombre d'heures de sorties d'astreinte ?
- *Le Président : Nous vous répondrons au prochain CE.*
- M. VIENNOT : On se rend compte qu'il y a beaucoup d'heures d'analyses d'eau. Si c'est un secteur qui a l'habitude de beaucoup sortir, est-ce que ça ne va pas trop stresser le personnel qui fait l'analyse d'eau ?
- E. DARMET : Monsieur fait les astreintes peut-être à partir d'aujourd'hui ?
- C. BENOIST VIDAL : C'est ce que l'on a reçu aujourd'hui.
- E. DARMET : Je croyais qu'il était en « ronde piscine ».
- B. SYLVAIN : Il y avait un accord qui disait que c'était pour un travail qui ne devait pas être supérieur à 1 heure. Là, on dépasse largement.
- P. CITRAY : Pour être précis, l'accord c'est en réalité une décision prise au cours d'un CCE d'octobre 1999.
- *Le Président : Nous savons tous que l'activité « piscine » génère ce type d'aléa.*
- B. SYLVAIN : Cela a été rappelé en juin 2004 en DP.
- M. VIENNOT : Des techniciens ont 3 interventions le samedi et 2 le dimanche. Ils n'ont qu'une prime de travaux pour le samedi et une pour le dimanche. La logique voudrait qu'il y ait une prime de travaux programmés par travaux programmés, une prime par intervention.
- P. CITRAY : Il faut y ajouter la récupération.

- *Le Président : Ce sont des points sur lesquels vous voulez que l'on complète votre information ?*
- M. VIENNOT : Oui.
- *Le Président : Si vous avez d'autres questions, vous nous les faites parvenir pour que l'on puisse y répondre à la prochaine réunion.*
- M. VIENNOT : Nous formulerons un avis quand on aura les réponses aux questions posées.

7) Information concernant l'organisation des horaires d'astreinte du secteur DLHB

- C. BENOIST VIDAL : Vous avez tous reçu une note. Cela porte sur l'organisation de la semaine d'astreinte qui sera du jeudi au jeudi. Si vous n'avez pas de question nous pouvons passer au point suivant.

8) Suite à la perte du contrat de l'Hôpital de Périgueux, que deviennent les salariés travaillant sur le site ?

- *Le Président : 3 salariés sont concernés. Un qui a 61 ans et 2 qui ont 59 ans. Nous allons étudier avec eux comment gérer cette situation.
D'après ce que j'ai pu comprendre, les conditions étaient réunies pour trouver des solutions d'un commun accord. S'ils souhaitent poursuivre leur carrière sur des postes disponibles, bien entendu, ils seront prioritaires. Je ne suis pas très inquiet, on a toute raison de trouver des solutions consensuelles.*
- M. VIENNOT : Et le Chef de site devient quoi ?
- C. BENOIST VIDAL : Il travaille avec Monsieur CHAUVIN. Il sera rattaché au secteur.
- M. VIENNOT : Personne ne part à la concurrence ?
- *Le Président : Pour l'instant, non.*

9) Consultation du CE sur la possibilité pour les salariés de DIT (Dalkia Infrastructures de Télécommunication) de continuer à bénéficier au titre de l'année 2010 des œuvres sociales du CE local

- *Le Président : Nous vous proposons pour l'année 2010 d'ajuster le budget de fonctionnement du CE Atlantique et des ASC au prorata de leur masse salariale afin que ces salariés puissent bénéficier des prestations du CE. La dotation complémentaire sera calculée en prenant en compte leur masse salariale sur toute l'année 2010 dans l'attente que la société dans laquelle ils seront transférés se dote de ses propres instances représentatives.
Ils bénéficieront donc du même régime que n'importe quel salarié DALKIA Atlantique.
Je vous demande pour la bonne tenue des comptes qu'une comptabilité spécifique soit tenue à jour (dotation/débours). Si un solde positif est constaté lorsque ces salariés seront dotés de leur propre CE, je vous propose que ce solde puisse être reversé au CE de cette nouvelle entité si elle en accepte le principe. Voilà ce que la Direction vous propose.*
- M. VIENNOT : Et si le solde est négatif ?
- *Le Président : On trouvera une solution.*
- M. VIENNOT : Au 1^{er} janvier, ils ont le droit à toutes les activités. Donc, ils peuvent prendre tout leur quota.
- *Le Président : Je n'ai pas dit qu'il fallait faire un décompte prorata temporis. Il convient cependant que vous suiviez de façon spécifique les produits et charges afférents à cette population.*
 - ⇒ *Solde positif : à ce moment-là, à une date à convenir avec le nouveau CE, le solde positif pourrait être transféré à ce CE.*
 - ⇒ *Solde négatif : je m'engage à ce que l'on trouve une solution avec le CE.*
- J. ROULOT : Vous vous engagez à payer la différence ?
- *Le Président : La Direction n'entend pas inviter le CE à surconsommer. Le règlement du CE doit être appliqué. Le budget de fonctionnement, (0,2% de la masse salariale), vous sera attribué pour l'année 2010.*
- J. ROULOT : On préférerait dire que vous remboursiez la différence.
- *Le Président : Dont acte, que le 0,20 % vous sera acquis pour l'année.*
- M. VIENNOT : Sur le budget ASC(1.2%) s'ils ont dépensé plus, vous nous confirmer que vous nous remboursez la différence ?
- *Le Président : Ce que je vous propose, c'est que la DR et le CE soient informés de toute situation nous amenant à être dans un risque de dépassement budgétaire.*
- J. ROULOT : Il y a aussi le fait que le salarié doit être là au moment de l'activité.

- M. VIENNOT : Est-ce que l'on pourrait avoir la liste de ces personnes, l'état familial (nombre d'enfants, âges, etc...). Je vous garantis que s'ils arrivent et qu'ils voient le CE, ils vont demander et on va dépasser la dotation qui leur a été attribuée. Et il n'est pas questions qu'on enlève de la quote-part de DALKIA pour des personnes qui restent 3 mois chez nous.
Le plus simple : s'il y a du plus, on le rend, s'il y a du moins, vous nous remboursez.
- *Le Président : Je ne vous signe pas un chèque en blanc. Je veux savoir dans quelles conditions on pourrait être appelé à avoir un solde négatif et il me paraît normal que le CE en soit informé. Je vous propose de passer le solde, s'il est positif, au nouveau CE.*
- P. CITRAY : Il serait normal que vous vous engagiez à compléter s'il y avait dépassement.
- *Le Président : J'y serai favorable dans la mesure où il n'y aurait pas d'usage abusif et surconsommation excessive.*
- M. VIENNOT : C'est impossible, il y a un règlement. Nous, on respectera notre règlement. On ne fera pas un surplus pour eux.
- *Le Président : La Direction comme le CE ont la possibilité comme n'importe quel salarié d'avoir accès aux comptes du CE. Je demande donc que mensuellement nous soyons tenus informés de la situation des comptes pour cette populations.*
- M. VIENNOT : Cela ne pose pas de souci.
- *Le Président : Est-ce que l'on est d'accord sur ce schéma ?*
⇒ *Qui est pour ? 11*

10) Information bureau CE

- M. VIENNOT :
⇒ Noël enfants : les chèques ont été envoyés.
⇒ Noël adultes : les chèques vont être envoyés.
⇒ Les personnes qui sont parties en Thaïlande sont revenues.
- B. PRIEUR : Enquête :
Vous avez tous eu un exemplaire du document.
En première page, vous avez le calendrier que l'on va mettre en place s'il convient à tout le monde.
En deuxième page, édito (explications du pourquoi de l'enquête). On a apporté quelques modifications (détail des modifications en séance)
En troisième page : intégrité sondage CE. Tirage au sort sous forme d'anonymat avec un numéro en haut, détachable, et à renvoyer. Les cadeaux restent à définir. On n'a pas tout à fait arrêté la liste.

Sont exclus de ce tirage les membres élus, suppléants du CE. Hier, cela a été tendu et ce sont maintenant les IRP qui ne feront pas partie du tirage.

- *Le Président : Même si je comprends et partage parfaitement votre intention, il ne me semble pas possible que le CE prenne cet engagement pour des salariés qui ne siègent pas dans cette instance. Votre intention part d'un bon sentiment, mais je ne vois pas en quelle qualité le CE pourrait adopter cette disposition.
Je vous demande de vérifier cette question; l'idée est bonne, mais peut être faut-il la décliner différemment.*
- E. DARMET : Pour les enfants à charge, pourquoi demandez-vous moins de 21 ans ? Le CE arrête à 18 ans.
- B. PRIEUR : C'est 26 ans, on a voulu faire une photo, non par rapport au règlement mais on s'est basé sur le principe fiscal. La définition de l'enfant à charge c'est 26 ans.
- *Le Président : Aucune réponse n'est obligatoire ?*
- B. PRIEUR : Non, c'est libre.
Il y a une deuxième partie qui permet d'avoir une photo à mi-mandat. On a essayé de détailler (Maeva, chèques disques, chèques lire, etc....)
Il y a 2 questions sur les voyages qui ont été organisés.
Nous avons aussi une partie communication (site internet, lecture du compte rendu, etc....).
- C. BENOIST VIDAL : Qui fait le tirage au sort puisque l'on parle de l'anonymat des questionnaires ?
- B. PRIEUR : Eux. Il n'y a que SONDAGE CE qui aura la liste complète des noms. Le salarié est identifié sous un numéro.
- C. BENOIST VIDAL : Il faudrait préciser que c'est une société de sondage qui fera le tirage au sort.
- B. PRIEUR : Le tirage au sort, c'est pour qu'un maximum de personnes y participe. Nous avons souhaité aussi proposer d'autres choses pour les années à venir, donc il y a tout un tas de propositions faites avec la liberté de faire des suggestions. Au prochain CE de décembre, on aura une maquette. Une fois que la maquette sera lancée, on n'aura plus la possibilité de modifier. On ne pourra pas remettre de questionnaire.
- M. VIENNOT : Vous pouvez faire parvenir vos questions ou idées à B.PRIEUR jusqu'au 5 décembre.

11) Questions diverses

11-1 – Comptes CE

- E. DARMET : On va écrire car la CGT compte aller consulter les comptes CE, fin d'année, à Bordeaux ou début de l'année prochaine.
- M. VIENNOT : Faut prendre rendez-vous avec Jean-Michel RAMADOUR.

11-2 – Bâtiment DALKIA

- D. PERROT LEGROS : Pour le bâtiment Véolia à Tours, il y aurait de grosses modifications. Il semblerait que VEOLIA Transport ne vienne plus dans les locaux. Est-ce une volonté libérée de ne plus venir ?
- *Le Président : Il y a des bureaux réservés pour les autres Divisions, mais sur des surfaces moindres. Ceci nous a permis d'optimiser la distribution des bureaux.*
- D. PERROT LEGROS : Allez-vous autoriser des bureaux syndicaux dans ce bâtiment ?
- *Le Président : Pas dans ce bâtiment, mais nous y pourrions ailleurs si vous nous en faite la demande.*
- P. CITRAY : Allez-vous informer le personnel administratif ?
- *Le Président : Pour pouvoir en parler aux salariés, il ne faut pas que l'on ait juste un plan d'architecte, mais que l'on ait la possibilité de leur montrer les types d'aménagements. Cela fait l'objet d'études qui devraient être disponibles d'ici la fin de l'année. Nous en parlerons bien entendu avec les salariés concernés dès que ces informations seront disponibles et aussi devant cette instance.*
- D. PERROT LEGROS : Est-ce que les personnels d'exploitation qui sont encore physiquement dans l'agence de Tours ont trouvé un point de chute ?
- *Le Président : Comme nous disposons de m² supplémentaires, cela nous a permis de procéder à de nouveaux arbitrages. Néanmoins, tous les salariés sur Tours n'ont pas vocation à être hébergés aux 2 Lions.
Par exemple en ce qui concerne les techniciens du Secteur cogénération : l'idée serait qu'ils nous rejoignent aux 2 Lions, mais reste à régler la question des stocks de pièces lourdes et encombrantes, car ce n'est pas la vocation de ce bâtiment. Nous n'excluons pas d'organiser un stock déporté sur un autre site. Tout ceci reste à l'étude.*
- D. PERROT LEGROS : Donc, la formation partirait bien à Nantes ?
- *Le Président : Oui.*

- J.M. LAVENANT : Et les syndicats ?
- *Le Président : Les organisations syndicales bénéficient de moyens pas forcément sur ce site-là.*
- B. PRIEUR : Le mois dernier, nous avons parlé de l'organisation du travail ; je pensais que l'on aurait des informations sur ce sujet.
- C. BENOIST VIDAL : On a avancé sur ce sujet, par contre, j'ai besoin d'une réunion sur le sujet. J'ai besoin de vérifier ce qui sort du système et si c'est conforme à la réalité.
- B. PRIEUR : Le mois prochain ?
- *Le Président : Il ne faut pas oublier de mettre ce point à l'ordre du jour.*

11-3 – Brest

- M. VIENNOT : En tant que secrétaire du CE, j'ai reçu un mail concernant les salariés en colère sur Brest. Que se passe-t-il ? Que comptez-vous faire ?
- *Le Président : J'ai effectivement reçu ce courrier hier. Nous allons naturellement y apporter une attention particulière. Je me rendrai sur site dans les prochains jours pour entendre ces salariés et mieux appréhender la situation sur ce Secteur. En tout état de cause si des salariés écrivent directement à Christian LABEYRIE, c'est qu'il y a quelque chose qui ne s'est pas bien passé dans la communication avec le management de proximité.*
- M. VIENNOT : Est-ce que ce secteur fait partie de l'enquête CHSCT de satisfaction ?
- E. DARMET : non.

PROCHAINES RÉUNIONS

MARDI 22 DECEMBRE A 9H00 A POITIERS